

GAELLE PARENT

Département de L'Indre

Document généré le mercredi 13 mai 2026 à 09:11

| Diffusion Internet | Version | Transmis | Publication | Visites | Retraits | Dépôts |
|--------------------|-----------|----------|-------------|---------|----------|--------|
| web + alerte | Intégrale | 13/05/26 | 13/05/26 | 0 | 0 / 0 | 0 / 0 |

| Diffusion Presse | Version | Transmis | Publication | Etat | Identifiant | N° Annonce |
|------------------|-----------|---------------------|-------------|------|-------------|---------------|
| BOAMP | Intégrale | 13/05/26 à 09h10 | | 1/3 | 26-47860 | |

Service : CP

Classification CPV :

Principale : **45221119** - Travaux de rénovation de ponts

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Marc FLEURET - Président du Conseil départemental

Place de la Victoire et des Alliés

SMGP

BP 20639 - 36020 CHATEAUROUX CEDEX

Tél : 02 54 27 34 36

SIRET 22360001600016

 [Correspondre avec l'Acheteur](#)

L'avis implique un marché public.

Groupement de commandes : Non

| | |
|------------------------------------|---|
| Objet | RD 21B PR 0+720 REHABILITATION D'UN OUVRAGE D'ART - COMMUNE DE MAILLET |
| Référence | 2026-PAM0041 |
| Type de marché | Travaux |
| Mode | Procédure adaptée ouverte |
| Technique d'achat | Sans objet |
| Lieu d'exécution principal | INDRE 36020 CHATEAUROUX |
| Durée | 3 mois |
| Description | Démolition de chaussée 226 m2 Remplissage en béton C25/30 16 m3 Enduit sur maçonnerie (mur en retour) 28 m2 Reconstruction des quart de cônes 40 m2 Béton bitumineux semi grenu 0/10 (EB 10 roul 35/50) 31 tonnes Reprofilage de talus 317 m2 |
| Code CPV principal | 45221119 - Travaux de rénovation de ponts |
| Forme | Prestation divisée en lots : Non Les variantes sont exigées : Non |
| Conditions de participation | Autres exigences économiques ou financières : - Lettre de candidature à signer - Déclaration du candidat DC2 - Liste des moyens en personnel et techniques, références de prestations similaires de moins de 5 ans. - Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire Marché réservé : Non Réduction du nombre de candidats : Non La consultation comporte des tranches : Non Possibilité d'attribution sans négociation : Oui Visite obligatoire : Non |
| Critères d'attribution | Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération 25 % : Valeur technique 75 % : Prix |

| | |
|---------------------------------------|--|
| Renseignements | <u>Correspondre avec l'Acheteur administratifs</u> DEPARTEMENT DE L'INDRE Tél : 02 54 08 37 52 |
| Documents | <ul style="list-style-type: none">• <u>Règlement de consultation</u>• <u>Dossier de Consultation des Entreprises</u> <p>L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui</p> |
| Offres | Remise des offres le 09/06/26 à 17h00 au plus tard. |
| Dépôt | <ul style="list-style-type: none">• <u>Déposer un Pli dématérialisé</u> <p>Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite</p> |
| Renseignements complémentaires | <p>Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.</p> <p>Pour obtenir des informations complémentaires, les candidats devront faire une demande écrite via marches-publics.info</p> <p>Point de contact (copie de sauvegarde, problèmes d'accès...) : DGARTPE : tél : 02 54 08 37 52/54/55</p> <p>Procédures de recours Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Limoges, 2 cours Bugeaud CS 40410 87011 Limoges cédex Tél : +33 555339155 télécopieur : +33 555339160 adresse mail : greffe.ta-limoges@juradm.fr SIRET : 17870005000010</p> <p>Introduction des recours Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Référé pré-contractuel avant la signature du marché (article L551-1 du code de justice administrative français) Référé contractuel jusqu'au 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution (R 551-7 du Code de Justice Administrative) Référé suspension dans les deux mois à compter de leur publication contre les actes détachables du contrat (article L. 521-1 du Code de justice administrative). Recours pour excès de pouvoir dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision administrative concernée (article R.421-1 du Code de justice administrative). Recours de plein contentieux dans les deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ; dès la signature du contrat, le concurrent évincé n'est plus recevable à déposer un recours pour excès de pouvoir Recours indemnitaire après demande préalable au pouvoir adjudicateur, dans le délai de déchéance quadriennale.</p> <p>Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Financement sur les crédits inscrits aux budgets départementaux. Paiement par virement administratif dans un délai maximum de 30 jours après réception de la facture par la collectivité ou son représentant.</p> <p>Groupement solidaire ou conjoint. Dans ce dernier cas, le mandataire sera solidaire de chacun des membres du groupement.</p> <p>Envoi le 13/05/26 à la publication</p> |

Marches-Publics.info V9.7